L'actualité politique helvétique

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **26 (1980)**

Heft 1

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

L'actualité politique helvétique

par René Bovey

La Suisse a entamé le 26 novembre sa 41e législature parlementaire. Elle l'a fait sans grand éclat, appelant à la présidence du Conseil national M. Hanspeter Fischer de Thurgovie et M. Josef Ulrich de Schwyz à celle du Conseil des Etats. On voit que les Romands brillent par absence. Ils auront une compensation l'an prochain puisque c'est le Fribourgeois Laurent Butty qui a été élu président de la Chambre du peuple, de préférence au Jurassien Jean Wilhelm. Cette préférence s'explique — quoique les deux conseillers appartiennent au même parti démocrate-chrétien — car Fribourg fêtera en 1981, le 500e anniversaire de son entrée dans la Confédération.

Les élections fédérales

Ces élections quadriennales ont eu lieu en octobre et n'ont guère suscité de luttes passionnées. La moitié à peine du corps électoral y a pris part et l'on n'a pas assisté à des bouleversements politiques ni à des renversements de majorité. On voit apparaître des groupuscules nouveaux, comme celui des écologistes, qui envoie un Vaudois au Conseil national et les extrémistes de gauche du Poch qui s'octroient deux sièges au détriment des communistes et des socialistes, en perte de vitesse. Le centre-droit reste majoritaire et, avec une avance des libéraux dans les cantons romands, à Genève et à Lausanne. Pour ses 200 sèges, le Conseil national présente la répartition suivante :

Parti radical	51 (+ 4)
Parti socialiste	51 (— 4)
Parti démocrate-chrétien	44 (— 2)
Union démocrate du Centre	23 (+ 2)
Alliance des indépendants	8 (— 3)
Parti libéral suisse	8 (+ 2)
Parti évangélique populaire	3 (—)
Action nationale	2 (—)
Parti socialiste autonome	1 (—)
Parti du travail	3 (— 1)
Républicains	1 (— 3)
POCH	2 (+ 2)
Ecologistes	1 (+ 1)
Entente jurassienne	1 (+ 1)
Parti chrétien social indépendant	1 (+ 1)

La « formule magique »

Le Conseil fédéral n'est pas encore constitué au moment où ces lignes sont écrites. Le président de la Confédération pour 1980 sera très vraisemblablement M. Georges-André Chevallaz, notre ministre des finances. On a enregistré une démission, celle de M. R. Gnaegi, chef du Département militaire, originaire du canton de Berne. On ne changera rien à la composition du Gouvernement et l'on en reste à la « formule magique », 2 + 2 + 2 + 1, soit deux radicaux, deux démocrates-chrétiens (catholiques), deux socialistes et un représentant de l'Union démocratique du Centre (paysans), celui-ci représentant jusqu'ici le canton de Berne.

On connaît la règle non écrite (on devrait mieux dire le « privilège ») qui veut que les cantons de Zurich, de Berne et de Vaud soient représentés en permanence au Conseil fédéral. Cela s'explique par l'importance de ces trois cantons, du point de vue du nombre des habitants et de leur rôle politique dans la Confédération. Cette règle a été trangressée à diverses reprises mais, curieusement, toujours au détriment du canton de Vaud... En ira-t-il autrement cette fois ? Le lecteur le saura au moment où cet article sera publié.

Ce qui est en jeu, c'est le siège du canton de Berne. En effet, l'Union démocratique du Centre présente deux candidats pour le siège à repourvoir, le Bernois Martignoli et le Grison Schlumpf, l'ancien « Monsieur Prix » qui s'est acquis une large popularité dans ces fonctions de surveillance des prix revêtant une grande importance en période d'inflation et de crise économique. La crise s'estompe et l'inflation est presque jugulée. Mais la popularité de M. Schlumpf est restée.

C'est dire qu'on a remis en question le principe admis, justifié à plusieurs égards, mais qui bloque en quelque sorte la composition du Conseil fédéral puisque trois sièges sont attribués d'emblée, barrant la route à des candidats dont la valeur personnelle les mettraient par-

faitement en condition de revêtir une des plus hautes charges de la Confédération. Autrement dit, pour faire partie des « Sept Sages », il faut remplir au bon moment les conditions que sont l'appartenance au parti dont le tour est venu de combler une vacance, la confession et la langue. La marge de manœuvre est véritablement très mince puisqu'on veut que les minorités latines soient, si possible, représentées en permanence, mais que la majorité du Conseil fédéral soit de langue alémanique. C'est presque aussi compliquée que la quadrature du cercle...

Et les socialistes ?

Sans s'être notablement affaiblis, ils sont néanmoins dans une position équivoque, à cause des prises de positions d'une aile gauche, surtout romande, qui prêche la non-participation au Gouvernement fédéral et le retour à la franche opposition politique. Ces « purs » affirment que c'est une erreur politique que de vouloir à la fois le beurre et l'argent du beurre, soit de participer au Gouvernement sans en assumer toutes les responsabilités. Cela freine aussi les possibilités d'instaurer en Suisse un régime carrément social, pour ne pas dire marxiste-léniniste. Cette ambiguité n'est pas du goût de tous les électeurs, ce qui explique les pertes socialistes et l'apparition des représentants des extrémistes, qui se sont alliés aux communistes afin d'être en mesure de former un groupe parlementaire (au minimum cinq représentants) et d'entrer ainsi dans certaines commissions parlementaires. Mais tout cela n'est pas bouleversant. On peut dire que la Suisse, paresseuse électoralement, demeure politiquement stable.

R. B.

Elections du Conseil fédéral

M. G.-A. Chevallaz est élu président de la Confédération helvétique.

M. Kurt Fugler, vice-président.

Sont réélus : Willi Ritschard, Hans Huerlimann, Fritz Honegger. Pierre Aubert. Leo Schlumpf, Grison, nouvel élu. (Monsieur Prix).

Pour la première fois depuis 1948, aucun Bernois ne siège plus sous la coupole fédérale. Le chancelier Karl Huber a été réélu.

Tribunal fédéral

MM. Philippe Junod, Claude Rouiller et Albert Allemann sont élus en remplacement de MM. P. Cavin, Walter Kaempfer et A. Berenstein, démissionnaires.

CIBA-GEIGY
à l'avant-garde du progrès

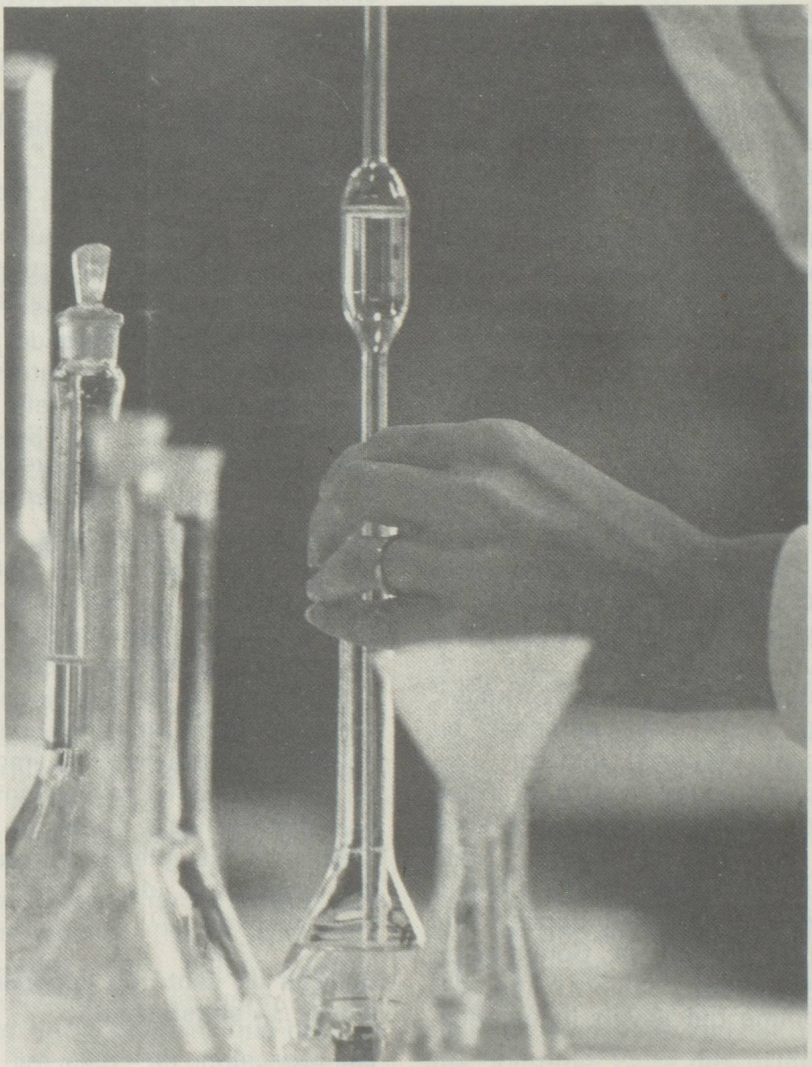

CIBA-GEIGY S.A.,
CH-4002 Bâle

Société Anonyme CIBA-GEIGY
2-4, rue Lionel Terray
F-92500 Rueil-Malmaison

CIBA-GEIGY S.A.,
Usines de St-Fons
F-69190 St-Fons